

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. ANDRÉ Christian, IMART Thierry, LEMORTON Joël, SANY Bernard, STURMEL Philippe.
et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary.

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Thierry IMART
GRUDÉ Jean-Louis procuration à Valérie LOPEZ
DIXON Eric procuration à Lucie DUCROS
CORDIER Sandra procuration à Marine LOUBET

La séance est ouverte à 20 h 35 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

Budget communal

• **Adoption du compte administratif 2018**

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur SANY Bernard, 1^{er} Adjoint, en prend la Présidence afin de procéder à l'approbation du Compte Administratif.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le Compte Administratif du Budget Communal 2018 comme suit

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	808 328.72 €	844 242.64 €
Investissement	92 109.67 €	23 567.35 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget communal 2018.

Vote : 14 voix pour

- **Approbation du compte de gestion 2018**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Communal 2018 comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	808 328.72 €	844 242.64 €
Investissement	92 109.67 €	23 567.35 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Caraman Lanta, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 15 voix pour

Affectation du résultat du budget communal 2018

Le Conseil municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 35 913.92 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Aussi, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	35 913.92 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	31 965.34 €
<u>Résultat à affecter</u>	67 879.26 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	96 524.74 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	13 206.63 €

Besoin en financement

0 €

Affectation

- | | |
|---|-------------|
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 0 € |
| 2) Report en fonctionnement R 002 (2) | 67 879.26 € |

Déficit reporté D 002 (5)

0 €

Vote : 15 voix pour

- **Vote des taux d'imposition communaux 2019**

Madame le Maire rappelle que les taux 2018 étaient :

Taxe d'habitation	14%
Taxe foncière (bâti)	15.85%
Taxe foncière (non bâti)	86.83%

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de référence de l'année 2018.

Les taux votés pour l'année 2019 sont :

Taxe d'habitation	14.35%
Taxe foncière (bâti)	16.25%
Taxe foncière (non bâti)	89.00%

Vote : 15 voix pour

- **Vote du budget communal 2019**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget Communal pour l'année 2019.

Elle précise que lors de la lecture de montants des subventions accordées aux associations de la commune, les Conseillers municipaux membres d'associations de la commune devront quitter la salle du Conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2019
chapitre 011 charges de gestion générale	270 360.00 €
chapitre 012 : charges de personnel	427 260.00 €
chapitre 14 : atténuation de produits	6 500.00 €
chapitre 023 : virement à la section d'investissement	20 000.00 €
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	149 971.00 €
chapitre 66 : charges financières	28 455.00 €
chapitre 67 : charges exceptionnelles	100.00€
chapitre 022 : dépenses imprévues	2 000.00€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	904 646.00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2019
chap 002 excédent antérieur reporté	67 879.26 €
chap 70 vente de produits, prestations de services	125 350.00 €
chap 73 impôts et taxes	569 175.00€
chap 74 dotations, subventions et participations	124 828.68 €
chap 75 autres produits de gestion courante	12 500.00 €
chap 77 produits exceptionnels	4 913.06 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	904 646.00 €

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2019
16	remboursement d'emprunts	41 334.52 €
21	immobilisations corporelles	60 120.00 €
23	immobilisations en cours	518 437.15 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	619 891.67 €

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2019
001	excédent antérieur reporté	96 524.74 €
021	virement de la section de fonctionnement	20 000.00 €
10	dotations, fonds divers et réserves	15 836.93 €
13	subventions d'investissement	127 530.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000.00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	619 891.67 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Communal 2019 tel qu'il est présenté.

Vote : 15 voix pour

Budget annexe du lotissement Communal

Adoption du compte administratif 2018

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur SANY Bernard, 1^{er} Adjoint, en prend la Présidence afin de procéder à l'approbation du Compte Administratif du lotissement communal.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement Communal 2018 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 024.92 €	249 545.72 €
Investissement	129 545.72 €	12 850.24 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 du lotissement communal.

Vote : 14 voix pour

Approbation du compte de gestion 2018

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement communal 2018 comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 024.92 €	249 545.72 €
Investissement	129 545.72 €	12 850.24 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 15 voix pour

Affectation du résultat du budget annexe du lotissement communal 2018

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : 120 520.80 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Aussi, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 120 520.80
€

Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif) 0 €

Résultat à affecter 120 520.80 €

Solde d'exécution d'investissement - 116 695.48 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 0 €

Besoin en financement

116 695.48 €

Affectation

3) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0 €

4) Report en fonctionnement R 002 (2) 120 520.80 €

Déficit reporté D 002 (5) 0 €

Vote : 15 voix pour

Vote du budget annexe du lotissement communal 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe du lotissement communal pour l'année 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
chapitre 60 : Achats et variations des stocks		876 110.29 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement		116 695.48 €
Chapitre 63 : impôts taxes et versements assimilés		3 700.00 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante		201 052.99 €
chapitre 66 : charges financières		27 000.00 €
chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		937 510.29 €
Chapitre 043 : opérations d'ordre intérieur de section		30 700.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 192 769.05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
002 Excédent antérieur reporté		120 520.80 €
chap 70 Produits des services		992 342.00 €
chap 042 Opérations d'ordre entre sections		1 049 206.25 €
Chapitre 043 opérations d'ordre intérieur de section		30 700.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		634 172.27 €

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
001	Solde d'exécution reporté	116 695.48 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 049 206.25 €
16	Remboursement d'emprunts	500 000.00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 665 901.73 €

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
021	Solde d'exécution reporté	116 695.48 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 549 206.25 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 665 901.73 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget annexe du lotissement communal.

Vote : 15 voix pour

Signature d'une convention portant principes de répartition du patrimoine du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire (SIVURS)

Madame le Maire explique qu'il est proposé aux conseils municipaux de se prononcer sur les principes de cette répartition du patrimoine du SIVURS.

Ces principes de partage du patrimoine suivants ont été établis sur la base de la clef de répartition suivante.

Il s'agit de la clef de répartition qui était utilisée pour le partage de la charge de la dette du SIVURS.

Cette clef de répartition est la même que celle utilisée par la préfecture pour procéder au partage du personnel du SIVURS.

Le poids de la commune d'Aigrefeuille dans le remboursement de la dette est de 3.84 %.

La dette du SIVURS s'élève au 31/01/2019, après paiement de l'annuité 2019, à 324 172,65 euros. Bien que transférée au SICOVAL, la charge de la dette restera à la charge des communes membres du service commun de restauration scolaire.

La trésorerie est donc actuellement gonflée de cette dette de 324 172,65 euros :

Le SIVURS pourrait procéder à son remboursement anticipé afin de refléter une trésorerie réelle plus faible. Toutefois, compte tenu des pénalités liées au remboursement anticipé, cette option n'a pas été retenue.

Or la dette n'est pas un passif comme les autres, elle ne représente pas une valeur, mais une charge future (appauvrissement) dont le règlement est étalé dans le temps.

Dans ces conditions, il ne serait ni juste ni équitable de procéder à la répartition de la trésorerie sans tenir compte du gonflement de la trésorerie par la dette.

C'est pourquoi il est nécessaire que la trésorerie correspondant à l'encours de dette soit répartie entre les communes membres du service commun, afin de leur permettre d'assurer la charge de la dette sans les pénaliser financièrement.

De ce fait, le principe de répartition proposé est le suivant :

1. Répartition du compte 515 minoré de l'encours de dette du SIVURS au 31 janvier 2019, soit 324 172,65 euros, selon la clef de répartition ;
2. Répartition de la trésorerie générée par l'encours de dette, entre les communes membres du service commun, lesquelles communes auront à rembourser cette dette, selon la clef de répartition appliquée aux seules communes du service commun ;
3. L'addition des deux nous donne la répartition du compte au trésor.

Ces principes appliqués à la trésorerie du compte de gestion 2018 réduite de l'annuité de dette 2019, aboutissent au résultat suivant pour la commune d'Aigrefeuille :

Répartition trésorerie hors dette	+ répartition de la trésorerie générée par la dette	= répartition du compte au trésor 515
26 307.85 €	—	26307.85 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la clef de répartition proposée et les principes de répartition du patrimoine du SIVURS et de la trésorerie.

Enfin, il autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention portant principes de répartition du patrimoine du SIVURS.

Vote : 15 voix pour

Admission de non-valeurs

Madame le Maire explique que Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Caraman - Lanta demande l'allocation en non-valeur de deux titres, cotes ou produits dont le montant s'élève à la somme de 12.30€ et 4.26€.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à émettre un mandat de 12.30€ et un autre de 4.26€ correspondant aux sommes admises en non-valeur.

Vote : 15 voix pour

Carrés de Barras : attribution des adresses pour les nouveaux logements

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'opération immobilière « les Carrés de Barras » composée de 3 bâtiments de 4 logements arrive à son terme. et qu'il convient d'attribuer une adresse à chaque unité.

Elle propose d'appliquer les règles d'attribution des adresses préconisées par la Poste comme suit :

Ligne 1 : les Carrés de Barras

Ligne 2 :13 chemin de Lafage

Ligne 3 : Bât A, B, C.

Ligne 4 : Appt 1,2,3,4

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces adresses.

Vote : 15 voix pour

La séance est levée à 22 h 00

Signatures

Brigitte CALVET
Maire d'Aigrefeuille

